

DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL

Vu l'article R 421-18 alinéa 8 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 26-17 du 26 juin 2017 nommant Madame Séverine LEPLUS, Directrice Générale à compter du 1er juillet 2017,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°25-22 du 28 juin 2022 qui autorise la présente délégation de signature conformément aux limites fixées au rapport n° 25-22 présenté au Conseil d'Administration,

Vu la délégation de signature de la Directrice Générale à Monsieur Pascal CLAUDE, Directeur Général Adjoint des Ressources emportant autorisation de subdélégation,

**Monsieur Pascal CLAUDE, Directeur Général Adjoint des Ressources,
SUBDELEGUE, sous son contrôle et sa responsabilité et sous réserve de faire un reporting à la Directrice Générale,
LA SIGNATURE DE Madame Séverine LEPLUS, Directrice Générale A :
Monsieur Christophe LALLIER GOLLET, Directeur Financier,**

Pour les actes définis ci-après :

- **Actes emportant engagements financiers :**
 - Marchés selon procédure non formalisée dans la limite de 30 000€ HT,
 - les bons de commande et bons de travaux jusqu'à 30 000 € HT dans le cadre des marchés signés par la Directrice Générale et du budget alloué,
 - les certificats administratifs charges dans la limite de 500€ HT,
 - les demandes de modification de charges dans la limite de 500€ HT,
 - les demandes d'accord de principe sur emprunts,

- **Actes n'emportant pas engagements financiers** tels qu'actes consécutifs à l'exécution des marchés, actes de gestion courante, ainsi que dépôts de plainte au nom et pour le compte de l'Office après information du subdéléguant :
 - les courriers divers locataires charges,
 - les courriers fournisseurs,
 - les courriers de remboursements aux locataires,
 - les courriers de demande d'acomptes / soldes de subventions,
 - les courriers de demande de délibération de garantie d'emprunts
 - les déclarations fiscales (IS, TVA,...) ou demandes de dégrèvement,
 - les correspondances sans engagement financier aux administrations, entreprises, maîtres d'œuvre, officiers ministériels, collectivités, locataires, organismes, postulants, réservataires, associations, bordereaux internes

ET PRECISE :

- que la présente décision portant subdélégation de signature abroge, le cas échéant, la décision précédente,
- que la délibération et le rapport préalable au Conseil d'Administration n°25-22 en date du 28 juin 2022 visés en tête des présentes et fixant les limites de la présente subdélégation de signature sont notifiés au subdéléguataire conjointement à la présente,
- que le présent subdéléguataire est autorisé à subdéléguer cette signature aux autres membres de l'Office sous sa responsabilité dans les limites fixées au rapport n°25-22,
- qu'elle est consentie sous réserve d'un compte rendu des actes signés en vertu de la présente, par lui-même ainsi que par les collaborateurs placés sous contrôle auxquels cette signature sera à nouveau subdéléguée,

- qu'elle est consentie au regard :
 - des pouvoirs de direction et de contrôle du subdélégué,
 - en raison de ses compétences techniques et professionnelles,
 - de sa reconnaissance à disposer ou pouvoir disposer des sources d'information permanente concernant les lois, les décrets et normes,
 - de son engagement à aviser sans délai son subdélégué des difficultés rencontrées dans l'exécution de sa mission, et des moyens supplémentaires qui lui apparaîtraient nécessaires afin que ces derniers soient mis autant que faire se peut à sa disposition,
- que la présente subdélégation peut être modifiée ou prendre fin à tout moment sur décision du délégant ou subdélégué,
- qu'en cas de changement de fonctions du collaborateur, la présente subdélégation deviendra caduque,

Fait à Pontoise,
Le, 19-09-2022 | 11:01 CEST

Le Directeur Général Adjoint Ressources
Pascal CLAUDE



Reçu pour NOTIFICATION,
A Pontoise,
Le, 22-09-2022 | 14:53 CEST

Le Directeur Financier
Christophe LALLIER GOLLET

Christophe LALLIER GOLLET